https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3098

Retour des FPMA : les mutations intra sont terminées...

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -

Publication date: jeudi 25 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les commissaires paritaires nivernais du SNES reviennent de FPMA avec le sentiment d'avoir fait leur travail de représentants de tous les personnels.

Ils restent convaincus que la diffusion du projet de mouvement aux intéressés avant une vérification par la FPMA était maladroite (les postes obtenus ont été annoncés alors que pour les vœux larges seul le département, le groupe de communes ou la commune était réellement attribués) et faisait peu de cas des collègues. Ceux-ci ont passé la période entre la publication du projet et les affectations définitives à craindre ou espérer un changement, à se résigner ou à interpeller le Rectorat devant ce qui était une injustice manifeste (le monde enseignant n'est pas si grand et les informations circulent de salles des profs en salles des profs). Au final, ils seront agréablement surpris, soulagés, complètement effondrés ou révoltés par un changement ou une absence de changement entre le projet et la décision définitive. Il semble inadmissible d'avoir diffusé ce qui n'était qu'un brouillon.

Le SNES durant les FPMA a tenu un discours clair : "il y a des règles appliquons les pour départager les candidats, et pour améliorer leur mutation". C'est sur ces principes repoussés fortement par l'administration le premier jour, et moins les autres jours, que le SNES a travaillé. Nous sommes des citoyens capables de comprendre que seule une règle commune acceptée peut maintenir l'équité.

Pour les situations où les changements semblaient convenir aux collègues concernés, les corrections ont peu posé de problème, comme les années précédentes.

Par contre, lorsque l'administration s'est trouvée devant le choix de maintenir un projet d'affectation injuste et de devoir affronter la colère du collègue lésé, qui parfois s'était déjà manifesté avant la FPMA, ou de corriger l'injustice et d'affronter alors la colère du collègue qui était satisfait du projet et ne manquerait pas de demander des comptes sur le changement, nous avons assisté à une forme de navigation à géométrie variable où pour des situations comparables les choix de l'administration variaient, préférant affronter tantôt l'un tantôt l'autre. Curieux ballottage entre le maintien de la "com" et l'application du droit qui laisse un certain nombre d'injustices non corrigées. Monsieur le Secrétaire Général a expliqué en début de FPMA que l'administration assumerait les cas où la règle fixée par l'administration n'était pas respectée.

Certains arbitrages, s'ils sont maintenus les années prochaines, condamneront en pratique les collègues en poste fixe de certains secteurs ou établissements à ne plus pouvoir muter.

Au final, c'est surtout un manque de considération pour les collègues qui domine.

Syndicat national des enseignements de second degré

Copyright © SNES Dijon